

**Formulaire de pré-inscription**  
**A retourner au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023**  
**Par mail [direco@joinvillelepont.fr](mailto:direco@joinvillelepont.fr)**

**Nom du chanteur/ du groupe :**

Nom, prénom du responsable :

Adresse :

Téléphone portable :

E-mail :

**Nombre de musiciens : 3 maximum**

NOM, Prénom	Age	Instrument

Précisez votre style musical :

Site internet, réseaux sociaux, lien vidéo, lien son :

Vous ou votre groupe proposez plutôt :

- Des compositions :
- Des reprises si oui merci de préciser le titre de la chanson :
- Les deux :

Interprétation :

- « A capella » (sans musique) :
- Accompagné d'instruments de musique (3 musiciens au maximum) type d'instrument :
- Utilisation d'une bande sonore format MP3 (uniquement musicale) sur clef USB :

Quels sont vos horaires de disponibilités ?\* (Plusieurs réponses possibles)

- De 17h15 à 18h
- De 17h45 à 18h30
- De 18h15 à 19h
- De 18h45 à 19h30

Quelle est la durée de votre prestation (en minutes) ? :

Le temps de passage sera défini en fonction du nombre de candidats programmés, les prestations des candidats seront comprises entre 10 et 30 minutes au maximum.

J'autorise la Mairie de Joinville-le-Pont à me photographier ou à photographier mon enfant et le cas échéant à me filmer ou filmer mon enfant et à exploiter mon image/son image à titre gratuit pour les besoins de communication liés à cet évènement et notamment illustrer des articles de presse édités par la Mairie de Joinville-le-Pont, et cela sur tout support (papier ou numérique) y compris sur les réseaux sociaux. Ces photos ou vidéos ne seront pas utilisées à d'autres fins.

J'accepte le règlement d'inscription de la Scène musicale des jeunes dont j'ai bien pris connaissance

Ce document est une candidature. Le nombre de passages étant limité, une sélection pourra être effectuée. Votre participation éventuelle vous sera confirmée par mail au plus tard le 12 juin 2023

Signature du représentant légal pour les enfants mineurs :

*"La Mairie de Joinville-le-Pont collecte ces informations pour la gestion et le suivi administratif de votre inscription ou de l'inscription de votre enfant au concours de chant et la bonne organisation de cet évènement. Pour rappel, vous disposez, en tant que représentant légal ou en tant que participant, notamment d'un droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de demander leur effacement et de définir des directives relatives au sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer ces droits à l'adresse email suivante : dpd@joinvillelepong.fr ; ou par voie postale : Hôtel de ville, Service juridique, Délégué à la protection des données, 23 rue de Paris 94340 Joinville le Pont, en joignant la copie de votre pièce d'identité. Pour plus d'informations, veuillez-vous rendre sur le lien suivant <https://www.joinville-le-pont.fr/politique-de-gestion-des-donnees/> ".*